

COMMUNE DE FARGES

Procès-verbal n°45 du Conseil Municipal

Séance du Mardi 05 décembre 2017

Présents : GRAZIOTTI Monique - CAILLET Catherine – PLISSONNIER Noël - DAVIT Catherine – AMADIEU Dimitri- ARMAND Simone- BESTMANN Patrick- EVRARD Corinne – FILPA Laurent - GALLETTI Yveline- LOVENJAK-LEBEUF Sonia- MARTIN Arnaud- REY Michel – WAPOU Joseph.

Absents : - ORIA Gaël

Présents 14 – Votants 14

1. Désignation du secrétaire de séance : Mme Catherine CAILLET.

Procès verbal N° 44 de la séance du 24 octobre 2017:

Précision apportée : Délibération relative au tableau des emplois : création d'un poste d'agent administratif territorial catégorie C, prise de fonction de madame ARS Laura le 18 décembre 2017 au secrétariat mairie.

City stade : Omission faite de la délibération prise relative à la réponse apportée au courrier adressé à Madame Le Maire de Maître Johanne Pautonnier, conseillère des riverains du city stade.

2. Communauté des Communes du Pays de Gex :

Les comptes rendus sont disponibles en Mairie.

3. Urbanisme :

Quatre déclarations de travaux ont été accordées et une division de parcelle.

4. Délibérations :

- **Avance de trésorerie :** le maire rappelle que deux avances de trésorerie sont en cours : la première votée en février 2017 de 50.000€ qui devra être remboursée en février 2018. La deuxième de 50.000 votée par délibération N° 290617-195 du 29 juin 2017 n'a pas été débloquée. La banque demande après trois mois un nouvel engagement de l'exécutif. Il est proposé au conseil municipal d'accepter cet engagement aux mêmes conditions (1% + frais de dossier) dans l'attente du paiement de la compensation franco genevoise, fin février début mars 2018. **Accepté à l'unanimité**
- **Primes RIFSEEP et participation communales :** Le maire rappelle, pour information, que par délibération N° 070616-126 du 07 juin 2016, le conseil a accepté le nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux imposé nationalement. Ce dernier était en vigueur pour les filières sociales et administratives. La filière technique, vient seulement d'adhérer à cette directive. La délibération de juin 2016 prévoyait l'intégration de la filière technique. Parallèlement le personnel communal bénéficie d'une participation mensuelle pour l'assurance complémentaire et pour l'assurance maintien salaire. Il est précisé que pour les congés maladies ordinaires, l'assurance de la commune rembourse le salaire, et la NBI. Les primes sont suspendues alors que ces deux participations restent en vigueur. Il est demandé au conseil de choisir entre : Le régime indemnitaire de la commune reste en l'état ou bien les participations sont annulées et leur coût reporté sur les primes augmentées. **Accepté à l'unanimité :** Le régime indemnitaire de la commune reste en l'état.
- **Changement de nom des rues :** Il a été constaté, lors de la numérotation du lotissement de la Ste ILCO quelques incohérences de Numéros. Il est proposé de nommer le tronçon de voirie allant de la rue Pierre Malfant à chez Mme. PFEIFFER Dorothée, « Impasse Soudrine ». Les numéros de rues seront notifiés aux propriétaires et aux organismes d'usage, ceci étant obligatoire. **Accepté à l'unanimité.**

Même principe pour la voirie du lotissement « la résidence du château » qui a été reprise en 2016. Elle se nommera « Impasse de la Perceaille » **Accepté à l'unanimité.**

- **SIEA : Plan d'éclairage du lotissement « Résidence du château » :** Après étude, le SIEA a proposé une intervention pour alimenter ce lotissement qui à ce jour, ne bénéficie d'aucun éclairage. Le coût prévisionnel est de 8900,00€ et la participation communale de 5440,04€. **Délibération reportée.**
- **Pacte fiscal et financier : Fonds de concours :** Lors du conseil communautaire du 26 octobre 2017, la communauté de communes du pays de Gex a accepté l'instauration d'un fonds de concours, à disposition des communes pour des projets communautaires et communaux. Il est demandé aux vingt-sept communes du territoire de délibérer pour la mise en place de ce fonds de concours, dès 2018. IL est précisé que le montant global sera arrêté lors du vote des budgets communautaires. L'attribution des fonds aux communes sera arrêtée par la CLECT et validée par le Conseil Communautaire. **Accepté à l'unanimité.**
- **Demande de subvention pour la construction du magasin de producteurs devant s'installer sur le terrain en zone ux, préempté par la commune :** Le Maire informe que dans le cadre de la construction de ce bâtiment, des subventions peuvent être accordées. Il convient de faire des demandes auprès de la CPCG pour une participation du fonds de concours ci-dessus présenté, mais également auprès de la région. En effet, un pacte régional spécifique pour le Pays de Gex est instauré en coopération avec la CCPG et sur la somme prévue, un million est réservé pour les projets communaux. Un magasin de producteurs pour une vente en direct serait parfaitement approprié à ces objectifs. **Accepté à l'unanimité.**
- **Terrain devant recevoir le projet de maison familiale rurale et confirmation du classement de la zone Ux pour le magasin de producteurs :** La commune de Farges a proposé sa candidature pour recevoir la maison familiale rurale qui devrait s'installer dans le Pays de Gex en 2019. L'emplacement se situe sur une partie des parcelles 68 et 70 (près des ronds-points de la déviation). Il s'agit de s'assurer une réservation des terrains auprès du propriétaire pour ne pas être désavantagé lors de la décision finale qui interviendra d'ici le printemps 2018. De même pour l'implantation du magasin de producteur, le service aménagement de la CCPG a été sollicité pour confirmation des objectifs de la zone Ux ; Aucune réponse à ce jour et il convient de renforcer notre demande à cet effet.
- **Tarifs 2018 : Salle des fêtes et cimetière :** Proposition de reconduire les tarifs en vigueur. **Accepté à l'unanimité.**

Il a été précisé que les personnes extérieures à la commune demandant à visiter la salle des fêtes ne pourront le faire qu'une seule fois.

Pour la concession GIESBERS qui a été accordée le 1er décembre, il est précisé que la concession de M. Roger GIESBERS, ouverte au mois d'avril 2005 est annulée. En effet, l'urne rejoint la concession de M. Siegmund GIESBERS, pour une concession double à 550,00€ pour 30 ans.
- **Mise en non valeur de titres cotés irrécouvrables :** la trésorerie a soumis à la commune un mise en non valeurs de plusieurs titres au montant total de 301,58 euros. Il est proposé de retirer celui de M. ORIA Gaël, résident sur la commune. Le montant mis en non valeur sur la gestion 2018 sera de 238,96 €. **Accepté à l'unanimité.**
- **Indemnité du percepteur :**

M. André RIETZMANN a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2017. Il a présenté sa demande de paiement pour les indemnités de fonctions, au montant de 323,71 euros.

1 voix pour : Graziotti Monique ; 10 voix contre : Evrard Corinne, Galletti Yveline, Amadiou Dimitri, Rey Michel, Davit Catherine, Wapou Joseph, Filpa Laurent, Bestmann Patrick, Armand Simone, Lovenjak-Lebeuf Sonia ; 3 abstentions : Caillet Catherine, Plissonnier Noël, Martin Arnaud.

Indemnités refusées.

Sondage pour le changement d'horaire à l'école : Mme GALETTI présente le sondage qui a été fait dans le cadre de la suppression des TAPS. Le personnel, les familles et le conseil municipal ont été invités à faire parvenir leur avis à la directrice de l'école pour le 27/11/2017.

Il en ressort que : Sur 75 familles, 42 ont répondu être favorable au retour à la semaine de 4 jours 15 familles ont répondu vouloir rester comme actuellement à la semaine de 4 jours ½ et 18 abstentions.

Au niveau du personnel : 4 personnes se sont prononcées pour la semaine de 4 jours ½ et 1 pour 4 jours.

Au niveau des enseignants : 1 pour la semaine de 4 jours ½ , 3 pour 4 jours et 1 abstention.

Au niveau des conseillers municipaux : 11 pour le retour à la semaine de 4 jours, 3 abstentions et 1 sans réponse.

Ce résultat sera également délibéré par le conseil d'école du 11 décembre 2017. Ensuite l'éducation nationale validera ce choix en février 2018 pour une application en septembre 2018.

5. DIVERS :

L'effectif de l'école est en baisse. Maintenir les cinq classes sera difficile. Deux solutions sont en cours pour éviter une fermeture de classe dont une, serait de recevoir une dizaine d'enfants de Challex où les classes sont surchargées.

Le marché Bourg Traiteur fait conjointement avec les communes voisines arrive à son terme en juin 2018. Le nouveau sera lancé avec une variante « développement durable » auquel Farges s'est associé.

Monsieur et Madame BINDSCHAEDLER Walter ont fait un don à l'école de Farges pour un montant de 4000 euros dédié à un projet éducatif. Ils ont acheté « la Ferme des Soies », il y a 40 ans et souhaitent marquer cet événement.

Le service aménagement de la CCPG a remercié le conseil municipal pour l'accueil qui leur a été réservé lors de leur intervention le 24/10/2017 pour présenter le PADD du futur PLUi du Pays de Gex.

La Préfecture impose aux collectivités l'installation de maisons des services au public (MSAP). Une antenne est installée à la CCPG avec un emploi civique. Un autre site est ouvert à la mairie de Bellegarde. Le service aménagement de la CCPG a fait part lors de la dernière commission, qu'un point doit être ouvert à 20 mm de ces deux antennes. Le public aura accès aux services de la CAF, la CPAM, le Pôle Emploi, CARSAT (retraite santé au travail).

Levée de séance à 20h30

Secrétaire de séance :

Le secrétaire de séance

Catherine CAILLET.

